

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de janvier 2020, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM	
		Casablanca	Paris
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité			
Date de démarrage du programme	08/07/2019	08/05/2019	
Date d'échéance du programme	07/01/2021	06/11/2020	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	9 112 733 soit 5% (dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 soit 0,17% (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	351 MAD	189 MAD	17,45 €
Cours minimum de vente	189 MAD	98 MAD	9,05 €
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité			
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	86 103	20 000	75 326
	0,04%	95 326 0,011%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR* et du CL**	8 136 (2 126 dans le cadre du CL)	78 437 (54 351 dans le cadre du CL)	44 147
Cours moyen pondéré à l'achat	276,08	155,76 MAD	14,27 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR* et du CL**	0 (0 dans le cadre du CL)	71 937 (56 851 dans le cadre du CL)	30 225
Cours moyen pondéré à la vente	—	155,9 MAD	14,50 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	94 239	26 500	89 248
	0,05%	115 748 0,013%	

* PR : Programme de rachat

** CL : Contrat de liquidité